

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-391 du 23 Novembre 1982

chargeant le Camarade Romain VILON GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 23 Novembre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin, notamment son article 64,

VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T :

Article 1er. - En application de l'article 64 de la Loi Fondamentale, le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, assurera l'intérim du Président de la République pendant l'absence du Chef de l'Etat pour compter du 23 Novembre 1982 et dès le départ de la Délégation Présidentielle.

Article 2. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 23 Novembre 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 AMR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 PG/PPC 2 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 INSJA 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 Préfets 6 BCP 1 JORPB 1.-